

SCOTT, WALTER, Pétition pour un bill de divorce, 37. Avis de divorce et affidavit de signification de l'avis, 47. Rôle du jugement in re *Scott vs Wilson*, 48. Pétition lue et reçue sur division, 49. Certificat constatant le paiement de l'honoraire, 52. Pétition rapportée du comité, 54. Copie du bill envoyée à sa femme, 55. Procédés lors de la 2e lecture du bill, 90-1. Témoignages et pièces rapportés du comité, impression ordonnée, 26. Voir bills, No. 39.

SCOTT'S BAY, N.-E.—Rapport et estimation des travaux à,—*Adresse No. 21.*

SÉANCES DU SOIR, 164, 213, 286.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT, rapport annuel du—31 décembre 1876, 40.

Etat des cautionnements enregistrés au département du—du Canada, 40.

SÉDUCTION, Pétition de certaines femmes chrétiennes de Toronto, demandant la punition du crime de—145.

SÉNAT :

Nouveaux membres du,—14.

Le greffier du Sénat présente le certificat constatant le paiement de l'honoraire dans l'affaire du divorce de Bates, 43.

Le greffier du Sénat présente le certificat constatant le paiement de l'honoraire dans l'affaire du divorce de Holiwell.

Comptes et pièces justificatives du greffier du, 52.

Le greffier du Sénat présente le certificat constatant le paiement de l'honoraire dans l'affaire du divorce de Scott, 52.

Sénateurs appelés à comparaître devant des comités des Communes, 129, 163.

SÉNATEURS :—

Nouveaux sénateurs, 14.

Correspondance au sujet de l'addition de nouveaux sénateurs, 75.

Correspondance additionnelle, 77.

Résolutions du Sénat au sujet de la demande par le gouvernement de sénateurs additionnels, 130. Amendement proposé et rejeté, 130-1. Division, 131. Division, 134. Adresse à Son Excellence, 134.

SÉPULTURES. Voir baptêmes.

SEPTENTRIONAL. Voir chemin de fer du Nord.

SERVICE CIVIL :—Relevé des nominations faites du 8 novembre 1873 au 13 juin 1876. Voir adresses, No. 12.

Etat des nouvelles nominations et augmentations. Voir adresses, No. 16.

Association de secours mutuel du— Voir associations

SHUNIAH :—Prince Arthur's landing. Correspondance entre le gouvernement et la municipalité de—, au sujet du terminus du chemin de fer du Pacifique. Voir adresses No. 19.